



Communiqué interne

Pour diffusion immédiate

Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 40 ans d'expertise pour bâtir l'avenir

Lévis et Québec, le 25 septembre 2019 – Dans le cadre de leur 16^e bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directeurs provinciaux, profitent de cette tribune pour souligner les quarante ans de la Loi sur la protection de la jeunesse en portant leur regard vers l'avenir.

Ces quarante dernières années ont été marquées par la conviction et la persévérance de milliers de personnes de divers horizons (milieu de l'éducation, de la justice, de la santé et des services sociaux, communautaire et policier). De multiples partenariats ont été mis en place, notamment entre les chercheurs et les intervenants de la DPJ, permettant ainsi de développer les connaissances et d'améliorer les pratiques. Au fil du temps, de nombreuses réussites ont marqué ce parcours et certaines situations ont entraîné une réflexion et des changements afin de toujours faire mieux pour la protection des enfants.

Malgré les pas de géant franchis et en dépit des milliers d'enfants qui ont pu profiter des bienfaits de la Loi sur la protection de la jeunesse, le nombre d'enfants qui ont fait l'objet d'un signalement et qui ont besoin de protection ne cesse d'augmenter. Cette situation préoccupe grandement les DPJ du Québec dont le défi pour l'avenir est d'infléchir cette tendance et d'offrir un monde meilleur à nos enfants.

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse qui s'amorcera à l'automne constitue pour les DPJ une occasion de partager son expertise et de faire le point, de façon constructive avec l'ensemble des acteurs de la société, sur la question de la protection des enfants, de leurs droits et de leur bien-être. La protection des enfants est un travail d'équipe où la contribution de chacun est fondamentale.

Statistiques Chaudière-Appalaches :

- Pour l'année 2018-2019, 2 262 signalements ont été retenus par la DPJ, ce qui représente une hausse de 6,3 % avec l'année précédente.
- En Chaudière-Appalaches, la DPJ peut compter sur l'ajout de 49 nouvelles ressources qui travaillent à la protection des enfants.
- Les deux principaux motifs d'interventions sont l'abus physique et le risque sérieux d'abus physique avec 37,8 % et la négligence ou le risque sérieux de négligence avec 30,2 %.
- Au total, 5 474 signalements ont été traités durant la dernière année.

Statistiques Capitale-Nationale :

- Pour l'année 2018-2019, 4 082 signalements ont été retenus à la suite d'une évaluation par la DPJ, ce qui représente une hausse de 2 % avec l'année précédente.
- La DPJ est intervenue principalement pour des cas et des risques sérieux d'abus physique (29,5 %) et de négligence (27,7 %).
- Dans la dernière année, plus de 110 ressources ont été ajoutées pour la protection des enfants.
- Au total, 10 606 signalements ont été traités durant la dernière année.

Dans la province de Québec, pour l'année 2018-2019, 41 530 signalements ont été retenus par les DPJ, une augmentation de 6,2 % comparativement à l'année précédente. Au total, 105 644 signalements ont été traités au Québec.

Le bilan provincial est disponible sur les sites Internet suivants :

- DPJ du CISSS de Chaudière-Appalaches : www.cisss-ca.gouv.qc.ca
- DPJ du CIUSSS de la Capitale-Nationale : www.ciusssncn.ca

- 30 -

Sources et renseignements :

Annie Ouellet

CIUSSS de la Capitale-Nationale

418 266-1019, poste 1539

relations.medias.ciusssncn@ssss.gouv.qc.ca

Maryse Rodrigue

CISSS de Chaudière-Appalaches

418 386-3553

12cisss-ca_communication@ssss.gouv.qc.ca



CIUSSS de la Capitale-Nationale et CISSS de Chaudière-Appalaches

